

LE GUIDE VÉLO:

UN OUTIL COMPLET POUR UN PLAN D'ACTION VÉLO AMBITIEUX !

La loi fédérale sur les voies cyclables est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023. Elle s'appuie sur la votation de 2018 qui a conduit à l'inscription des voies cyclables dans la Constitution suisse. Cette loi définit de nouveaux principes dans la planification, la réalisation et l'entretien des réseaux cyclables. Les cantons et les communes sont ainsi tenus de mettre en place et d'entretenir un réseau de voies cyclables de qualité pour les trajets quotidiens et de loisirs.

Mais comment encourager la pratique du vélo ? Quelles sont les mesures d'infrastructure et de promotion disponibles ? Quels sont les éléments à prendre en compte ?

Pour soutenir les communes dans cette démarche, l'Observatoire universitaire du vélo et des mobilités actives (OUVEMA) de l'Université de Lausanne et le Büro für Mobilität AG (bfm) ont développé le Guide Vélo. Il s'agit d'une plateforme en ligne, bilingue, et dont le contenu peut aussi être téléchargé en format PDF et imprimé.

Le guide a été réalisé avec le soutien de SuisseEnergie, PRO VELO Suisse et des cantons de Fribourg, Lucerne, Vaud et Zurich. Il a également été validé par un groupe d'expert-es. Bien qu'il s'adresse en premier lieu aux collectivités publiques, le Guide Vélo est un outil à disposition de toutes les personnes intéressées par la pratique de la bicyclette ou amenées à travailler à son développement, que ce soit dans leurs activités professionnelles, politiques, associatives ou durant leur formation.

Après un rappel sur les raisons de s'intéresser au vélo, le guide met l'accent sur la grande diversité des cyclistes et des types de cycles. Il fait notamment référence au modèle 8-80 qui appelle à aménager un territoire cyclable à destination des personnes de 8 à 80 ans.

Le guide propose également une marche à suivre dans la définition d'un plan d'action vélo à travers plusieurs check-lists.

Il présente ensuite les principales mesures de promotion du vélo sous la forme de 35 fiches compactes et illustrées d'exemples pratiques. Une première série de fiches renvoie aux infrastructures et aménagements. Ces mesures visent à rendre un territoire accueillant pour la bicyclette et à garantir des itinéraires directs, en réseau, sûrs, confortables et attractifs. Une deuxième série porte sur la communication, la formation, la prévention et la promotion. Celles-ci doivent rendre visibles les améliorations des itinéraires cyclables, légitimer le vélo comme moyen de transport et inciter la population à s'y (re)mettre.

Le Guide Vélo se réfère au vélo en tant que moyen de transport au quotidien. Il ne propose pas de recettes toutes faites, mais plutôt une liste d'ingrédients. Il invite les collectivités à se montrer ambitieuses afin de rendre leur territoire cyclophile et de tirer parti de tout le potentiel du vélo !

— Aurélie Schmassmann, Daniel Baehler, Patrick Rérat —

www.guide-velo.ch

